Fécamp
Caux Littoral Agglo

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2026 à 18h dans la salle de réunion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Relevé de Décisions

Le 17 septembre 2026 à 18h, dans la salle de réunion de la Communauté d'Agglomération, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, légalement convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

PRESENTS :
- M. VASSET Laurent, Président,
- Mme CAVELIER Elisa, Conseillère communautaire de Fécamp,
- Mme CAYEUX Stéphanie, Maire et Conseillère communautaire de Vattetot-sur-Mer,
- M. COLOMBEL Gérard, Maire et Conseiller communautaire de Contremoulins,
- M. COURSAULT Olivier, Maire et Conseiller communautaire de Froberville,
- M. CROCHEMORE Jean-Marie, Maire et Conseiller communautaire de Ganzeville,
- M. DAUDRUY François, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard,
- Mme DEHAIS Amélie, Maire et Conseillère communautaire d'Ypreville-Biville,
- M. DONNET Pascal, Maire et Conseiller communautaire d'Epreville,
- M. DURAND Philippe, Maire et Conseiller communautaire de Thiergeville,
- M. GOSSELIN Régis, Maire et Conseiller communautaire de Limpiville,
- M. GOULET Dominique, Maire et Conseiller communautaire de Tourville-les-Ifs,
- M. LECOURT Pascal, Maire et Conseiller communautaire de Senneville-sur-Fécamp,
- M. MAHEUT Raynald, Conseiller communautaire de Fécamp, à partir de la délibération N°2026/27B,
- M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges,
- Mme MARICAL Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. NAVARRE Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire de Valmont,
- Mme RIVIERE Virginie, Maire et Conseillère communautaire de Thérouldeville,
- Mme TESSIER Dominique, Conseillère communautaire de Fécamp,

POUVOIRS :
- M. AUBRY Pierre, Conseiller communautaire de Fécamp, à M. le Président,
- M. CAPRON Philippe, Maire et Conseiller communautaire d'Yport, à M. CROCHEMORE Jean-Marie,
- Mme GUENOT Estelle, Maire et Conseillère communautaire de Gerville, à M. GOULET Dominique,

ABSENTS :
- M. COGNIE Florentin, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. ROUSSEL David, Conseiller communautaire de Fécamp,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. CARDON Christophe, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme MAGUIN Nathalie, Directrice des Services techniques de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme ANDRIES Karine, Secrétaire Générale de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Laurent VASSET, Président, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur David MALBRANQUE est désigné en qualité de secrétaire de séance par l'assemblée.

Le relevé de décisions du Bureau communautaire du 1er septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Délibération N°2026/26B :

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : Avenant n°3 au marché de réalisation d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

Rapporteur : Pascal LECOURT

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a conclu en juin 2022, avec la société SOGETI INGENIERIE INFRA, un marché relatif à la réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle de son territoire, pour un montant maximum de 204 750,00 €/HT, et une durée de 24 mois.

Au terme de la première année, en juin 2023, un premier avenant a été acté, pour un montant de 8 650,00 €/HT (+ 4,23 %), afin d'intégrer l'ouverture de 346 regards supplémentaires dans le cadre des investigations sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales (phase n°1 - état des lieux).

En décembre 2023, un deuxième avenant a été acté, pour un montant de 10 700,00 €/HT (+ 5,23 %), afin d'ajouter cinq communes supplémentaires aux prestations de modélisation du réseau pluvial et de caractérisation de l'aléa inondation (phase n°2).

Ces commandes complémentaires, ainsi que les étapes de restitution, échanges et validation des différentes phases, ont considérablement bouleversé le planning d'exécution.

Aussi, eu égard au périmètre et à la complexité du dossier, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 20 juin 2028 pour permettre sa bonne exécution.

Dès lors, un avenant n°3 au marché de réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales doit être conclu afin de modifier la durée du marché. Cette modification n'emporte aucune incidence financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi Alur, venant confier aux Communautés d'Agglomération la compétence d'élaborer le PLUi ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi du 3 août 2018 venant clarifier les modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2022/05B du 8 mars 2022 attribuant le marché n°21.033 ;

Vu la délibération n°2023/19B du 14 juin 2023 approuvant l'avenant n°1 au marché n°21.033 ;

Vu la délibération n°2023/29B du 7 décembre 2023 approuvant l'avenant n°2 au marché n°21.033 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion de l'avenant n°3 relatif à la modification de la durée du marché de réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant n°3.

Vote du Bureau : Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N°2026/27B :
Eau et Assainissement : Attribution du marché relatif à l'étude diagnostique, au schéma directeur et au zonage d'assainissement collectif
Rapporteur : Pascal LECOURT

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Fécamp Sud-Ouest, le SIAEPA de Toussaint-Contremoulins et le SIAEPA de Colleville expriment des besoins similaires en matière d'études et diagnostics réglementaires dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

En vue de rationaliser le coût de ces études et diagnostics, et par soucis d'homogénéité et de cohérence à l'échelle du territoire, un groupement de commandes a été constitué afin de permettre le lancement d'une consultation commune pour la réalisation de l'étude diagnostique, du schéma directeur et du zonage d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

La convention de groupement passée entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et les syndicats intracommunautaires dispose que le coordonnateur du groupement, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, définit l'organisation de la consultation, en assure la publication, procède à la sélection des offres et désigne l'attributaire.

Aussi, avec l'accompagnement du Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval (SIDESA), assistant à maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a publié, en juin 2026, une consultation relative à l'étude diagnostique, au schéma directeur et au zonage d'assainissement collectif comprenant :

- Une tranche ferme pour la réalisation du diagnostic et du zonage,
- Une tranche optionnelle n°1 relative à la gestion dynamique des flux,
- Une tranche optionnelle n°2 portant campagne de mesure supplémentaire,
- Une prestation supplémentaire éventuelle concernant le géoréférencement des réseaux en classe A.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres reçues (trois), la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 septembre 2026, a attribué le marché, au regard des critères définis dans le règlement de consultation, à l'entreprise EGIS EAU pour un montant total de 371 682,00 euros HT, décomposé comme suit :

- 293 249,50 euros HT pour la tranche ferme,
- 20 500,00 euros HT pour la tranche optionnelle n°1,
- 57 932,50 euros HT pour la tranche optionnelle n°2.

Le géoréférencement des réseaux en classe A, objet de la prestation supplémentaire éventuelle, n'est pas retenue dans la mesure où cette prestation a été confiée, après le lancement de la consultation, à l'attributaire du marché d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2026/52C en date du 21 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2026 relative à l'attribution du marché ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution du marché relatif à l'étude diagnostique, du schéma directeur et du zonage d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral à la société EGIS EAU désignée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres ;

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions susceptibles d'être attribuées ;

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- inscrit les crédits correspondants au budget annexe ASSAINISSEMENT.

Vote du Bureau : Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur Pascal DONNET indique l'organisation du festival "3 points du futur" le samedi 26 septembre prochain à Sassetot le Mauconduit. A cette occasion, un village de la transition écologique sera proposé avec des ateliers découvertes et des tables rondes dans l'après-midi puis des spectacles en fin de journée.

Monsieur Jean-Louis NAVARRE informe que les communes de Valmont et de Fauville ont été conviées par la principauté de Monaco à un marché artisanal qui se tiendra en juin 2027. Il précise vouloir demander une représentation de la Région par l'Office de Tourisme et par les acteurs locaux (Bénédicte, le Bouquet Normand, …).

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire et souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président

Laurent VASSET

Le Secrétaire de séance

David MALBRANQUE